



1DE/00/33/16/03

R.G. : 2024003623

P.C. : 2023J124

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

JUGEMENT du jeudi 14 novembre 2024

CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Le Tribunal de Commerce de Poitiers, par jugement en date du 25/07/2023, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de :

Monsieur Olivier FOUCAULT

6,Rue André BROUILLET 86700 COUHE

Siren : 428 564 462 (Non inscrit au RCS de Poitiers)

Attendu que la SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC, liquidateur judiciaire, par requête du 04 septembre 2024 sollicite la clôture pour extinction du passif,

Attendu que Monsieur Olivier FOUCAULT a été convoqué en Chambre du Conseil et qu'il ne comparait pas à l'audience,

Attendu qu'il résulte du rapport du liquidateur et de son audition que les opérations de liquidation judiciaire permettent de régler l'intégralité du passif,

Attendu que, dans ces conditions, il convient de procéder à la clôture pour extinction du passif de la procédure,

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal, après en avoir délibéré et statuant premier ressort,

Vu le rapport du juge-commissaire,

Le Ministère public entendu en ses observations,

PRONONCE la clôture pour extinction du passif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de :

Monsieur Olivier FOUCAULT

6,Rue André BROUILLET 86700 COUHE

Siren : 428 564 462 (Non inscrit au RCS de Poitiers)

DIT que le présent jugement fera l'objet des publicités prévues à l'article R.621-8 du code de commerce, et sera notifié par lettre recommandée à Monsieur Olivier FOUCAULT,

ORDONNE l'exécution provisoire du présent jugement et l'emploi des dépens en frais privilégiés de la procédure collective.

Ainsi jugé et prononcé le jeudi quatorze novembre deux mille vingt quatre par le Tribunal de Commerce de Poitiers ainsi composé :

Monsieur Christophe DUCREAU, Président,
Madame Brigitte HAMACHE, Monsieur DIDIER BEGAT, Juges.
Assistés de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

La minute du présent jugement est signée électroniquement par le président et le greffier.

LE GREFFIER
Maître Pierre-Olivier HULIN

LE PRÉSIDENT
Monsieur Christophe DUCREAU

Signé électroniquement par
M. Christophe DUCREAU

POUR COPIE CONFORME



Signé électroniquement par
Me Pierre-Olivier HULIN